

SEANCE DU 15 AVRIL 2025

~ ~ ~ ~ ~

Date de convocation : 7 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 Avril à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GROSSET, Maire.

Étaient Présents : DAYDE Francis, MOURIER Patrick, GEMENS Monique, PELOUX Bruno, MARTINHO Lionel, VAZ Helder, VAUTENIN Christian, CUOQ Virginie et CHAMPEAU Alain.

Démissionnaire : BOUTEILLON Malorie.

Étaient Absents excusés : HILAIRE Christine, POURRAZ Mylène, LEGRAND-MARTINY Anne-Marie, SOULIER David, BERTHON Grégory, POUDROUX Sandra et RIEU Elodie.

Procurations : de David SOULIER à GROSSET Jean-Marie, de POURRAZ Mylène à PELOUX Bruno, de Anne-Marie LEGRANDS-MARTINY à Patrick MOURIER, de Grégory BERTHON à Helder VAZ, de Christine HILAIRE à Francis DAYDE et de Sandra POUDROUX à Virginie CUOQ.

Mme Monique GEMENS a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 11 Mars 2025 est approuvé après lecture.

1) Projet de cession à la commune de Grillon de la parcelle AC 410 et AC 413 appartenant respectivement à M. SCHIAVON et M. BUEY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le cadre des terrains appartenant respectivement à M. SCHIAVON et M. BUEY ont cédé quartier « La Croisette », les parcelles AC 410 et AC 413. Ces parcelles ont été dégagées par le géomètre pour être destinées à être cédées à la commune à titre gratuit pour incorporation dans le domaine public.

Après constatation de la conformité de l'ensemble des travaux, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la cession gratuite à la commune les parcelles AC 410 de 237 m² et AC 413 de 43 m².

Le Conseil Municipal décide que l'acte notarié constatant cette session sera passé devant le notaire choisi par M. JOUVE Philippe pour finaliser son projet de division en 2 lots. Les frais de notaire seront pris en charge par M. JOUVE Philippe.

Le Maire est chargé du suivi du dossier et de la signature de tous les documents concernant ce dossier.

2) Vote subvention au CCAS 2025

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis de la commission des associations du 4 mars 2025,
Vu le projet de budget primitif 2025,

Le Conseil après avoir délibéré et à la majorité des voix, décide d'attribuer une subvention de 3 500 € au Centre Communal d'Action Sociale de la commune.

3) CCAS

a) Approbation des comptes de Gestion et du Compte Administratif 2024 du CCAS :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement 2024	4 019,66 €	5 560,00 €	1 540,34 €
Résult. Antér. reporté 2023			4 666,40 €
Résultat à affecter			6 206,74 €

Le Compte Administratif 2024 et le Compte de Gestion 2024 du CCAS est adopté à l'unanimité.

b) Affectation du Résultat 2024 du CCAS :

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, soit 6 206,74 €, décide de l'affecter à la section de fonctionnement du budget primitif 2025.

c) Budget Primitif 2025 du CCAS :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Fonctionnement 2025	9 706,74 €	3 500,00 €
Résultat antérieur reporté 2024		6 206,74 €
Total	9 706,74 €	9 706,74 €

L'ensemble du conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2025 du C.C.A.S..

4) Service Eau et Assainissement

a) Approbation des comptes de Gestion et du Compte Administratif 2025 du Service Eau et Assainissement :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement 2024	87 754,01 €	123 436,34 €	35 682,33 €
Résultat à affecter 2023			219 584,69 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Investissement 2024	56 336,13 €	84 555,99 €	28 219,86 €

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2024 et le Compte de Gestion 2024 du budget du service de l'eau et assainissement

b) Affectation du Résultat 2024 du service Eau et Assainissement :

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, soit 255 267,02 €, décide de l'affecter à la section de fonctionnement du budget primitif 2025.

c) Budget Primitif Service Eau et Assainissement 2025 :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Fonctionnement 2025	348 267,02 €	348 267,02 €
Total	348 267,02 €	348 267,02 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Investissement 2025	590 160,21 €	590 160,21 €
Total	590 160,21 €	590 160,21 €

L'ensemble du conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2025 du Service Eau et Assainissement.

5) Commune :

a) Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2024 de la Commune :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement 2024	1 546 974,88 €	1 835 663,87 €	288 688,99 €

Résultat antérieur reporté			241 259,13 €
Résultat à affecter 2024			529 948,12 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Investissement 2024	564 208,01 €	732 592,87 €	168 384,86 €
Résult. antérieur reporté 2023			- 397 360,06 €
Solde d'exécution déficitaire			- 228 975,20 €
Restes à réaliser	577 635,04 €	535 174,00 €	+ 42 461,04 €
Besoin de Financement			- 271 436,24 €

Les investissements principaux réalisés en 2024 sont :

Etanchéité toiture de la crèche et des locaux du foot, cage de foot, nouveau site internet, rénovation de l'appartement à Bouveau, remplacement d'un véhicule aux services techniques, remplacement des blocs de sécurité des bâtiments communaux, rénovation des fauteuils et la table de la salle des mariages. A l'école : rétroprojecteur, tapis de gymnastique et mobilier, restauration du préau de l'école élémentaire et démarrage des travaux à la salle des Fêtes et achèvement de la Route de Richerenches.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2024 du budget communal.

b) Affectation du résultat 2024 de la Commune :

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, soit 529 948,12 € décide d'affecter 271 436,24 € à la section d'investissement du budget primitif 2025 (article 1068), le solde disponible, d'un montant de 258 511,88 € étant affecté à la section de fonctionnement du budget primitif 2025.

c) Vote des 3 taxes :

M. le Maire propose de ne pas modifier les 3 taxes.

	Taux de Grillon	Taux moyen	Taux moyen
	Depuis 2009	Départemental	National
Taxe foncière (bâti)	38,03	38,69	39,74
Taxe foncière (non bâti)	43,45	56,35	51,08
Taxe d'habitation	7,13	21,85	23,88

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes taux.

La commune de Grillon depuis 18 ans n'a pas augmenté ses taux d'imposition.

d) Budget Primitif de la Commune 2025 :

Les projets principaux d'investissement 2025 sont les suivants : voirie 2025, Parking Maison de Santé, réparation le préau de l'école élémentaire, le remplacement des chaudières de la cantine et de l'école maternelle, rénovation de la salle des Fêtes.

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Fonctionnement 2025	1 637 569,00 €	1 826 365,00 €
Virement à la section d'investissement	447 308,08 €	
Affectation excédent antérieur reporté 2024		258 512,08 €
Total	2 084 877,08 €	2 084 877,08 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Investissement 2025	1 368 835,04 €	725 224,00 €
Remboursement capital d'emprunt	68 000,00 €	
Affectation du résultat 2024 à l'article 1068		271 436,24 €
Emprunts *		221 841,92 €
Virement de la section de fonctionnement		447 308,08 €
Déficit d'investissement reporté 2023	228 975,20 €	
Total	1 665 810,24 €	1 665 810,24 €

L'ensemble du conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2025 de la commune.

6) Questions diverses :

- **Salle des Fêtes** : le carrelage va être prochainement posé.
- **Festival des Nuits de l'Enclave** : Jeudi 24 juillet 2025 à 20h30 sur le parking de l'école. « Faudrait pas rester plantés là » par la Compagnie « La Folle Allure ».
- **Théâtre du Rond-Point** : Mercredi 16 juillet à 21h30 – Le Vialle. « La Femme du Boulanger de Marcel Pagnol.
- **Marchés des Artisans** : organisés par l'association « A la rencontre des Artisans » Place de la Bourgade de 17h à 23h le Dimanche 27 juillet et le jeudi 7 août.

- **Foire de Grillon** : se tiendra le 25 mai 2025 avec une animation musicale le 24 mai sur la place de la Bourgade.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Maire
Jean-Marie GROSSET



Le Secrétaire de séance
Monique GEMENS

